



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 avril 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 10/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, André FUSILLO, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés: Jean-Barthélémy MARIS par Paul PERILHOU

Excusés: Amandine RAUZY, Dominique DUMONS

Absents: Marc VALLVE

Secrétaire de séance: Paul PERILHOU

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - log_sociaux

Délibération n°: DE_2021_010

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 21 394.61

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 327.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	15 067.19
Résultat cumulé au 31/12/2020	21 394.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 859.04
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 535.57
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2021
009-210902490-DE_2021_010-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 20/04/2021
009-210902490-DE_2021_010-DE